

Formulaire de prévention incendie AUTO-INSPECTION

Sainte-Julienne, mardi 11 août 2020 – Les visites annuelles de prévention des incendies effectuées par les pompiers auprès des résidents de Sainte-Julienne ont été interrompues en raison de la pandémie. Pour le bien-être des citoyens et celui de leur famille, il est important à titre préventif d'effectuer une auto-inspection de certains points de sécurité, particulièrement en ce qui a trait aux avertisseurs de fumée. Le Service de sécurité incendie de Sainte-Julienne a mis en ligne sur le site de la municipalité www.sainte-julienne.com un questionnaire intitulé « Formulaire prévention incendie AUTO-INSPECTION ». Les citoyens sont invités à répondre à ce court questionnaire avant le vendredi 9 octobre prochain. Pour les résidents n'ayant pas accès à Internet, un coupon détachable sera disponible dans l'édition de *La belle Julienne* d'août-septembre, distribué par la poste à l'ensemble des citoyens, à compter du 24 août prochain. En répondant à ce questionnaire, les juliennois courent la chance de gagner un montant de 100 \$ en épicerie. Le tirage sera effectué lors de la séance du conseil le 13 octobre 2020.

Conseils de sécurité

- Remplacez la pile de votre avertisseur de fumée deux (2) fois par année et passez doucement l'aspirateur à l'extérieur du boîtier;
- N'utilisez pas de pile rechargeable dans votre avertisseur de fumée;
- Si vous avez un appareil à combustion soit au bois, au gaz ou autres, un détecteur de monoxyde de carbone serait fortement recommandé.

- 30 -

Source :
Amélie Huneault
Chef des communications
amelie.huneault@sainte-julienne.com
450 831-2688, poste 7163
www.sainte-julienne.com